

BULLETIN DE SALAIRE

01/11/2025 au 30/11/2025

Employeur

Mme LANDEMAINE Peguy
10 PL LUCIEN BOILLEAU
91420 MORANGIS

N° SIRET : 09483977691178
N° URSSAF : 117000001576132094

Numéro de Sécurité Sociale : 100029102709515

Nature de l'emploi : Enseignant à domicile
Convention collective nationale
des salariés du particulier employeur
URSSAF Ile-de-France
NAF : 97.00Z

M. AGATHE Théo
85 AV DE BALZAC
91420 MORANGIS

Heures payées ** 7 h
10% - Indemnité de Congés Payés 8,57 €
Salaire Brut TOTAL ** 94,27 €

	Montant Net Social	Cumul imposable	Plafond S.S	Cumul Brut Total	Cumul Heures payées	Taux Horaire de base
Mensuel	73,64	76,33	181,15	94,27	7	12,24

COTISATIONS SOCIALES	SALARIALES		PATRONALES	
	Base	Taux	Montant	Taux
Abattement forfaitaire	7,00			-2,00
Accident Travail	94,27			-14,00
Allocations Familiales	94,27			2,180%
Contribution au dialogue social	94,27			2,05
Contribution de Solidarité pour l'autonomie	94,27			5,250%
Contribution Equilibre Général (CEG) T1	94,27			4,95
Contribution santé au travail	94,27			0,016%
CSG + CRDS / Imposable - non déductible de l'IRPP	94,27			0,300%
CSG Non Imposable et déductible	94,27	0,860%	0,81	0,28
Fnal	92,62	2,900%	2,68	1,290%
Formation Professionnelle	92,62	6,800%	6,30	2,700%
IRCEM Prévoyance	94,27			2,55
IRCEM Retraite Tr.1	94,27			0,100%
MALADIE	94,27			0,850%
Pôle emploi	94,27	1,040%	0,98	0,80
Réduction assurance chômage	94,27	3,150%	2,97	2,450%
Vieillesse déplafonnée	94,27			2,31
Vieillesse plafonnée	94,27			4,720%
TOTAL COTISATIONS	94,27			13,000%
			20,63	12,25
				4,000%
				3,77
				2,020%
				1,90
				8,550%
				8,06

MONTANT NET SOCIAL *	73,64
SALAIRE NET IMPOSABLE ** (CSG / CRDS inclus)	76,33

Remboursement des frais professionnels et de transport	38,36
NET A PAYER avant impôt sur le revenu	112,00

Prélèvement à la source	Base	Taux	Montant
	76,33	4,80%	3,66
NET A PAYER après impôt sur le revenu			108,34

payé par virement sur votre compte FR7610207000932219877896913 le 02/12/2025

Bulletin et note de remboursement de frais établis selon les indications et sous la responsabilité de l'employeur et du salarié.
Bulletin et justificatifs afférents à conserver par le salarié sans limitation de durée.
Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
* hors cotisations et contributions sociales facultatives
** y compris indemnité de congés payés de 10%

BULLETIN DE SALAIRE

01/10/2025 au 31/10/2025

Employeur

Mme LANDEMAINE Peguy
10 PL LUCIEN BOILLEAU
91420 MORANGIS

N° SIRET : 09483977691178
N° URSSAF : 117000001576132094

Numéro de Sécurité Sociale : 100029102709515

Nature de l'emploi : Enseignant à domicile
Convention collective nationale
des salariés du particulier employeur
URSSAF Ile-de-France
NAF : 97.00Z

M. AGATHE Théo
85 AV DE BALZAC
91420 MORANGIS

Heures payées ** 8 h
10% - Indemnité de Congés Payés 9,79 €
Salaire Brut TOTAL ** 107,73 €

	Montant Net Social	Cumul imposable	Plafond S.S	Cumul Brut Total	Cumul Heures payées	Taux Horaire de base
Mensuel	84,16	87,23	207,03	107,73	8	12,24

COTISATIONS SOCIALES	SALARIALES		PATRONALES	
	Base	Taux	Montant	Taux
Abattement forfaitaire	8,00			-2,00
Accident Travail	107,73			2,180%
Allocations Familiales	107,73			5,250%
Contribution au dialogue social	107,73			0,016%
Contribution de Solidarité pour l'autonomie	107,73			0,300%
Contribution Equilibre Général (CEG) T1	107,73	0,860%	0,93	1,290%
Contribution santé au travail	107,73			2,700%
CSG + CRDS / Imposable - non déductible de l'IRPP	105,85	2,900%	3,07	
CSG Non Imposable et déductible	105,85	6,800%	7,20	
Fnal	107,73			0,100%
Formation Professionnelle	107,73			0,850%
IRCEM Prévoyance	107,73	1,040%	1,12	2,450%
IRCEM Retraite Tr.1	107,73	3,150%	3,39	4,720%
MALADIE	107,73			13,000%
Pôle emploi	107,73	2,400%	2,59	4,000%
Réduction assurance chômage	107,73	-2,400%	-2,59	
Vieillesse déplafonnée	107,73	0,400%	0,43	2,020%
Vieillesse plafonnée	107,73	6,900%	7,43	8,550%
TOTAL COTISATIONS			23,57	35,11

MONTANT NET SOCIAL *	84,16
SALAIRE NET IMPOSABLE ** (CSG / CRDS inclus)	87,23

Remboursement des frais professionnels et de transport	43,84
NET A PAYER avant impôt sur le revenu	128,00

Prélèvement à la source	Base	Taux	Montant
	87,23	4,80%	4,19
NET A PAYER après impôt sur le revenu			123,81

payé par virement sur votre compte FR7610207000932219877896913 le 02/11/2025

Bulletin et note de remboursement de frais établis selon les indications et sous la responsabilité de l'employeur et du salarié.
Bulletin et justificatifs afférents à conserver par le salarié sans limitation de durée.
Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
* hors cotisations et contributions sociales facultatives
** y compris indemnité de congés payés de 10%

BULLETIN DE SALAIRE

01/09/2025 au 30/09/2025

Employeur

Mme LANDEMAINE Peguy
10 PL LUCIEN BOILLEAU
91420 MORANGIS

N° SIRET : 09483977691178
N° URSSAF : 117000001576132094

Numéro de Sécurité Sociale : 100029102709515

Nature de l'emploi : Enseignant à domicile
Convention collective nationale
des salariés du particulier employeur
URSSAF Ile-de-France
NAF : 97.00Z

M. AGATHE Théo
85 AV DE BALZAC
91420 MORANGIS

Heures payées ** 5 h
10% - Indemnité de Congés Payés 6,12 €
Salaire Brut TOTAL ** 67,33 €

	Montant Net Social	Cumul imposable	Plafond S.S	Cumul Brut Total	Cumul Heures payées	Taux Horaire de base
Mensuel	52,60	54,51	129,39	67,33	5	12,24

COTISATIONS SOCIALES	SALARIALES		PATRONALES	
	Base	Taux	Montant	Taux
Abattement forfaitaire	5,00			-2,00
Accident Travail	67,33			2,180%
Allocations Familiales	67,33			5,250%
Contribution au dialogue social	67,33			0,016%
Contribution de Solidarité pour l'autonomie	67,33			0,300%
Contribution Equilibre Général (CEG) T1	67,33	0,860%	0,58	1,290%
Contribution santé au travail	67,33			2,700%
CSG + CRDS / Imposable - non déductible de l'IRPP	66,15	2,900%	1,92	
CSG Non Imposable et déductible	66,15	6,800%	4,50	
Fnal	67,33			0,100%
Formation Professionnelle	67,33			0,850%
IRCEM Prévoyance	67,33	1,040%	0,70	2,450%
IRCEM Retraite Tr.1	67,33	3,150%	2,12	4,720%
MALADIE	67,33			13,000%
Pôle emploi	67,33	2,400%	1,62	4,000%
Réduction assurance chômage	67,33	-2,400%	-1,62	
Vieillesse déplafonnée	67,33	0,400%	0,27	2,020%
Vieillesse plafonnée	67,33	6,900%	4,64	8,550%
TOTAL COTISATIONS			14,73	21,93

MONTANT NET SOCIAL *	52,60
SALAIRE NET IMPOSABLE ** (CSG / CRDS inclus)	54,51

Remboursement des frais professionnels et de transport	27,40
NET A PAYER avant impôt sur le revenu	80,00

Prélèvement à la source	Base	Taux	Montant
	54,51	0,00%	0,00
NET A PAYER après impôt sur le revenu			80,00

payé par virement sur votre compte FR7610207000932219877896913 le 02/10/2025

Bulletin et note de remboursement de frais établis selon les indications et sous la responsabilité de l'employeur et du salarié.

Bulletin et justificatifs afférents à conserver par le salarié sans limitation de durée.

Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

* hors cotisations et contributions sociales facultatives

** y compris indemnité de congés payés de 10%